

Délibération 2021-83-CA P

Séance du 08 juillet 2021

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Plan de déploiement des modules d'ouverture et modules polytechniques

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 08 juillet 2021, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président donne la parole à M. Thomas Barège, qui présente aux membres le plan de déploiement des modules d'ouverture et des modules polytechniques.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le plan de déploiement des modules d'ouverture et modules polytechniques selon le document joint à la présente délibération.

**Pour : 21 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 08 juillet 2021

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



Plan de déploiement des Modules Polytechniques et de Modules d'Ouverture

Si : Semestre i ; MP : Module Polytechnique ; MO : Module d'Ouverture

Rentrée	
2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> • S1 : pas de MP ni de MO. • S2 : MO mais pas de MP. • Journées de sensibilisation aux MP durant le S2 • MP/MO aux semestres : <ul style="list-style-type: none"> ✓ S3 et S4 ✓ S5 et S6 de la nouvelle accréditation (certains S5 et S6 seront encore sur les anciennes maquettes) ✓ S7, S8, S9 et S10 • Si un de ces derniers semestres (S3 à S10) contient un projet, un stage ou un mémoire de recherche d'au moins 6 crédits ECTS, ce dernier remplace le MP et le MO, dans la limite d'un semestre par an. • Pour les alternants : MP et MO une fois par an
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> • S1 : pas de MP ni de MO. • S2 : MO mais pas de MP. • Journées de sensibilisation aux MP durant le S2. • MP/MO aux semestres S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9 et S10 • Si un de ces derniers semestres (S3 à S10) contient un projet, un stage ou un mémoire de recherche d'au moins 6 crédits ECTS, ce dernier remplace le MP et le MO, dans la limite d'un semestre par an. • Pour les alternants : MP et MO une fois par an.